

## Appel à Idées de Projets

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), lance un appel à idées de projets dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième année de sa huitième phase opérationnelle (OP8).

### 1- Principes fondamentaux

Les idées de projets devront respecter les principes que voici :

#### ❖ Zones d'intervention

La zone d'intervention du projet doit inclure l'un des paysages prioritaires suivants :

- **Site Ramsar 1018** : Basse vallée de l'Ouémé couvrant les communes de Zogbodomey, Ouinhi, Dangbo, Bonou, Adjohoun, Sô-Ava, Aguégues, Sèmè-Kpodji
- **Aire Marine Protégée de Donaten** : Communes de Cotonou (1er et 2ème Arrondissement) et Sèmè-Kpodji
- **Zones agroécologique 5** : Communes de Bassila, Parakou, Tchaourou, Ouèssè, Bantè, Savè, Savalou, Glazoué, Kétou, Djidja, Dassa-Zoumè, Aplahoué.
- **Zone agroécologique 8** : Communes de Athiémé, Grand-Popo, Bopa, Comè, Lokossa, Ouidah, Sô-Ava, Aguégues, Sèmè-Kpodji, Dangbo, Adjohoun, Bonou, Ouinhi, Cotonou.

Sont également prises en considération les idées de projets axées sur la préservation des **Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires (APAC)** situées dans les zones d'intervention susmentionnées, avec une priorité accordée à la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement de la gouvernance communautaire et la valorisation des savoirs endogènes.

De manière marginale, des idées projets peuvent être soumis en dehors des paysages prioritaires susmentionnés, lorsque leur caractère innovant ou leur pertinence stratégique est clairement démontré. Ces initiatives seront alors considérées comme des projets hors paysage et feront l'objet d'une évaluation selon les mêmes critères, sous réserve qu'elles établissent de manière probante leur valeur ajoutée au regard des autres paramètres d'appréciation.

En outre, le projet doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, à la réduction de la pauvreté tout en renforçant leur résilience et celle des écosystèmes.

#### ❖ Domaines d'intervention

L'idée de projet doit porter sur au moins l'un des domaines d'intervention du programme à savoir :

- **Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées** : réduction des menaces sur l'intégrité, la connectivité et la résilience de l'écosystème ;
- **Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire** ;
- **Préservation des forêts, Aires et patrimoines communautaires**
- **Atténuation des effets des changements climatiques ainsi que l'adaptation aux effets des changements climatiques** : accès à l'énergie propre, résilience face aux aléas climatiques et aux impacts de la dégradation (atténuation, réduction des émissions) ;
- **Gestion durable des sols** : développement des mesures de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols à base de produits organiques, biologiques.
- **Gestion des déchets et produits chimiques polluants (POP)** : Réduction de l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture ; Gestion/valorisation des déchets plastiques et solides suivant une approche cohérente avec l'économie circulaire.
- **Gestion des connaissances (GC)** : Capitalisation et vulgarisation des acquis et des leçons apprises ; Communication ; Gestion, suivi et évaluation des résultats.

Les thèmes transversaux ci-après doivent être systématiquement intégrés dans l'ensemble des idées de projets :

- **Renforcement de l'inclusion sociale**, à travers le développement des capacités des communautés vulnérables et des peuples autochtones, ainsi que la promotion de l'égalité de genre et de la résilience sociale et économique des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables ;
- **Réduction durable de la pauvreté et autonomisation des communautés locales**, en mettant l'accent sur des moyens de subsistance résilients et inclusifs ;
- **Intégration et respect des principes et normes environnementales et sociales du PNUD et du FEM** tout au long du cycle de vie des projets.

## 2- Modalités de financement

### ❖ Eligibilité au financement

Les ONG et Organisations Communautaires de Base (OCB) justifiant d'une expérience d'au moins trois (03) années sont éligibles au financement. En outre, une expérience avérée dans l'accompagnement des communautés au sein des paysages ciblés constituera un atout. Par ailleurs, la durée de mise en œuvre de chaque projet ne pourra excéder vingt-quatre mois (02 ans) tandis que la contribution financière du PMF/FEM sera plafonnée à soixante-quinze mille (75 000) dollars américains par projet. Toutefois, ne sont pas éligibles au financement : i) les ONG/OCB disposant déjà d'un contrat en cours avec le PMF-FEM, ii) les ONG/OCB ayant déjà bénéficié de trois (03) financements du PMF-FEM, iii) les ONG/OCB dont l'un des membres fait partie du Comité National de Pilotage (CNP).

### ❖ Cofinancement

Le futur projet devra obligatoirement bénéficier d'un cofinancement provenant de sources autres que le PMF/FEM, à hauteur d'au moins trente pour cent 30 %, en espèces et/ou en nature. À ce titre, la contribution propre de l'ONG promotrice pourra être comptabilisée comme cofinancement. En outre, les bénéficiaires du projet devront également apporter une contribution, au minimum en nature.

La mobilisation effective du cofinancement constituera un critère éliminatoire lors de la deuxième phase du processus de sélection. À ce titre, les ONG/OCB dont les idées de projets auront été présélectionnées disposeront d'un délai d'un (01) mois pour élaborer leurs documents de projets et les soumettre sur la plateforme Quantum. Durant cette période, le PMF/ FEM leur apportera un accompagnement institutionnel en vue de faciliter la négociation et la mobilisation des accords de cofinancement auprès de

leurs partenaires traditionnels et, le cas échéant, d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) identifiés. Enfin, seules les ONG/OCB dont les idées de projet auront été présélectionnées seront contactées pour la poursuite du processus de sélection.

### **3- Modalités de soumission**

La fiche à idée de projet devra présenter les informations essentielles relatives à l'initiative proposée. A ce titre, elle devra notamment préciser les coordonnées de l'ONG/OCB, le titre du projet, sa localisation (Paysage, Commune/ arrondissement/ villages concernés), la communauté bénéficiaire, un bref aperçu du projet, ses objectifs, les principales activités envisagées ainsi que les résultats attendus et leur contribution à l'un ou plusieurs des domaines de résultats globaux présentés plus haut.

En outre, la fiche à idée de projet ne devra pas excéder trois (03) pages et devra être rédigée en police **Times New Roman, taille 12**.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra joindre à sa fiche les pièces justificatives attestant de la reconnaissance légale et de la conformité juridique de son organisation, notamment une copie du document ou de la référence attestant de l'enregistrement ou de la publication de l'ONG au journal officiel, et l'attestation de mise en conformité au Registre des Associations et Fondations (RAF).

Les ONG ou OCB intéressées sont invitées à déposer leur dossier sous format PDF à l'adresse suivante : [offreprocurement.ben@undp.org](mailto:offreprocurement.ben@undp.org) au plus tard le **jeudi 15 octobre 2026 à 17H**.

L'objet du message sera : **"Appel à idées de projets pour le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial"**.

En cas d'informations complémentaires, veuillez envoyer un mail à l'adresse ci-dessous : [offreprocurement.ben@undp.org](mailto:offreprocurement.ben@undp.org)